

Légation de Suisse
à
Vienne.



Vienne 22 Septembre 1898.

30 sept 98
en circulation

Monsieur le Président.

En confirmation du rapport que j'ai eu l'honneur de Vous envoyer depuis Vienne le 18^e, je prends la liberté de Vous faire parvenir ci-après un exposé plus complet de ma mission aux funérailles de l'impératrice Elisabeth et des différentes impressions, que j'ai rapportées de Vienne.

Arrivé à Vienne le vendredi 16^e, je me rendis vers midi chez le Comte Goluchowski, qui n'était pas encore arrivé au ministère. Le 1^{er} chef de section, C^{te} Welsersheimb, me vint fort amicalement - c'est un vieil ami - m'informa que l'Empereur me recevrait le lendemain matin à 9 heures et me parlant de la mort de l'impératrice me dit seulement : "Vous avez dû ressentir bien douloureusement, que cet attentat ait été commis sur Votre territoire, mais Vous n'y pouvez rien, il a pu être accompli grâce aux concours de malheureuses combinaisons (sic) puis après m'avoir parlé de l'Empereur, qui a repris ses occupations et se porte relativement bien, il ajouta : Dans ses rapports, le Comte Reupstein a fait le plus grand éloge des autorités et des populations suisses et de leur si sympathique attitude devant ces tristes événements."

Quelques heures plus tard je fus reçu par le Comte Goluchowski auquel j'offris tout d'abord les impressions de la plus douloureuse sympathie, ajoutant que cette sympathie n'est égale, que par les sentiments d'honneur et d'indignation qu'a produits cet attentat commis sur une souveraine si respectée.

Monsieur Ruffy

Président de la Confédération suisse. Berne.



Ici le C^{te} Goltzowski m'interrompit et me dit: le crime
 pas en peuple suisse que ce attentat peut être imputé;
 il n'y a certainement pas un seul suisse qui ne considère
 pas avec horreur le crime commis par Lecherer, mais la
 Suisse qui ne proclame pas d'anarchistes est par trop le
 dépotoir des anarchistes de l'Europe. Il fera ce que est et est
 de choses change, que la Suisse fasse des lois contre les anar-
 chistes et poursuive ces bêtes fauves, sans nationalité, jusque
 dans leurs derniers repaires. " Je fis alors remarquer que notre
 législation actuelle a réalisé de grands progrès dans les
 dernières années, que la loi contre les anarchistes de 1894,
 celle sur les extraditions, dont les dispositions sur le crime
 politique ont trouvé leur expression dans le récent traité
 d'extradition entre la Suisse et l'Autriche prouvent bien
 le désir du législateur suisse de remplir toutes ses obligations
 internationales; quant à la pratique j'en ai fait observer que
 de récentes négociations ont prouvé le désir du conseil fédéral
 de renforcer le contrôle de police sur les étrangers, que
 depuis mon départ de Genève le télégraphe a déjà annoncé
 nombre de mesures prises contre des personnes suspectes d'anar-
 chisme, qui sont encore incarcérées, ou déjà expulsées. Le
 C^{te} Goltzowski me répondit, que sans doute sous l'impression
 de ce crime atroce les autorités suisses font et feront le
 nécessaire, mais que leur zèle se refroidira et que l'on finira
 par oublier ce odieux forfait. " ce qu'il faut a-t-il ajouté
 " c'est une protection de tous, non pas des souverains seulement,
 mais des personnes et des choses dont le droit à l'existence est
 nié par les anarchistes. Il faudrait une ligne de police interna-
 tionale, pour atteindre les anarchistes, empêcher leur recrutement

4 A leur refus tout arde. En Russie, les nihilistes, une secte
 11 il y a quelques années bien plus répandue que les anarchistes,
 11 ont lutté contre le Gouvernement russe avec les mêmes armes
 11 que ces derniers. Ici on parle maintenant, après que le
 11 Gouvernement de Russie s'est décidé à sévir contre eux avec la
 11 plus énergique sévérité. Les nihilistes n'existent qu'en Russie,
 11 tandis que les anarchistes sont disséminés un peu partout;
 11 c'est par une ligue internationale que l'on pourra enrayer
 11 les progrès de l'anarchisme et l'éliminer.

Telles sont en résumé les paroles du C^{te} Golouchovski, qui
 font bien l'impression, que le Ministre des affaires étrangères
 partage le sentiment de ceux des Gouvernements qui songent à
 donner des conseils à la Suisse.

Le samedi 17 c^{te}, le jour même des funérailles, je fus
 reçu en audience par l'Empereur, dans un "cercle" auquel
 prenaient part les délégués de 23 souverains et gouvernements.
 En entrant dans le salon de réception, l'Empereur s'adressa
 d'abord collectivement à tous les délégués, s'excusant de
 ne pas avoir la possibilité de recevoir en audiences particu-
 lières tous les délégués qui sont venus à Vienne pour lui apporter
 des témoignages de condoléances; puis se tournant vers le
 Nonce Apostolique, il eut de lui, à voix basse, les
 messages du S^{te} Père. J'avais à ce cercle, par rang
 d'ancienneté, la 6^{me} place. Lorsque l'Empereur vint à
 moi, après m'avoir serré très cordialement la main, il me
 laissa lui dire, également à voix basse, le petit discours que
 j'avais préparé pour la remise des lettres de condoléances au
 Comité fédéral. A certains passages de mon allocution
 et spécialement lors que je parlais des sentiments de nos populations

L'Empereur donna des signes d'une bienveillante acquiescence.
 Dans sa réponse il me dit tout d'abord: „ Si Vous n'aviez
 „ pu venir à cette audience générale, je n'aurais pas manqué
 „ de Vous faire appeler auprès de moi pour Vous remercier personnel-
 „ lement pour tout ce que Vous avez voulu faire, pour Vous être
 „ de dire au Conseil fédéral, aux autorités genevoises, à nos
 „ consociés combien je suis ému, profondément touché par
 „ tout ce qu'ils ont fait pour la cause impériale, pour ma
 „ maison. Je Vous suis reconnaissant d'être venue ici; je
 „ ne puis assez Vous dire combien j'apprécie les sentiments
 „ de vos populations, cette belle procession de vos popu-
 „ lations genevoises, dont on m'a fait rapport; je Vous prie
 „ de dire à vos autorités, à vos amis mes sentiments de
 „ gratitude. ” L'Empereur parlait en phrases énumérées, courtes,
 avec une bienveillance marquée et prenant en ce qui me
 concerne encore la main ce qui est contraire à ses habitudes.
 Comme je Vous l'ai déjà écrit, Monsieur le Président, il n'a
 pas laissé entendre une parole qui pût être considérée comme
 impliquant l'ombre d'un reproche, et les marques de bien-
 veillance qu'il m'a données ont été remarquées par mes
 collègues, si bien qu'au moment de monter en voiture,
 après l'audience, l'Ambassadeur de France, Marquis de
 Beversaux vint à moi et me dit: „ J'ai eu avec le
 „ plus grand plaisir les témoignages démonstratifs que
 „ Vous avez prodigués à l'Empereur. Je sais de source certaine
 „ qu'il redoute que l'on fasse la Suisse responsable de cet
 „ attentat auquel elle ne peut rien, et qu'il fait tout son
 „ possible pour éviter tout autre cours d'indes. Vous
 „ pouvez interpréter dans ce sens l'accueil éminent et

, bienveillant dont vous avez été l'objet."

C'est à 4 h² de l'après-midi du même jour qu'on se rend à l'Église des Capucins les jours de l'Impératrice, 28 membres de familles souveraines, empereur d'Allemagne, roi de Sardaigne, prince-électeur de Bavière, les princes héritiers d'Italie de Grèce, etc. etc.) et 23 délégués spéciaux assistaient à cette cérémonie dont les descriptions ont rempli les journaux. À ce récit que vous m'avez fait j'ajouterais seulement que l'Empereur, toujours si maître de lui-même, n'a trahi son émotion et sa douleur que par le fait, que ses traits et ses yeux, d'habitude très-mobiles n'ont pas quitté le cercueil de l'impératrice, du moment de son arrivée dans la nef de l'Église jusqu'au moment de son transport dans les caissons impériaux.

Un détail à noter: avant et après cette cérémonie, j'ai eu l'occasion de voir nombre de hauts fonctionnaires de la Cour qui tous de la façon la plus courtoise ont exprimé leur reconnaissance pour tout ce qui a été fait en Suisse dans ces tristes circonstances; c'était bien là un mot d'ordre donné en haut.

Dans la soirée je rencontrai le comte Kuepstein, qui était venu deux fois me chercher. Il me dit entre autres que l'on s'attendait que la police suisse, ainsi que l'ont prétendu les journaux étrangers, ait été informée par les polices de France et d'Italie de la présence de Lucheni en Suisse et de sa qualité d'anarchiste; il ajouta qu'il serait heureux de pouvoir donner des explications à ce sujet. Je lui apportai le lendemain dimanche le N^o du journal de Genève du 16 d'après lequel cette nouvelle, pour ce qui concerne la France, est absolument enterrée. Après avoir pris connaissance

de cet article le ¹^{er} Profstein me dit qu'il serait favorable de pouvoir dimmentir ces bruits aussi pour ce qui concerne l'Italie, attendu que cette nouvelle ne laisse pas d'impressionner certaines personnes. C'est alors que je Vous en ai demandé par télégramme chiffré les renseignements que Vous avez bien voulu me faire parvenir le 19 courant et que j'en ai fait publier dans la "Politische Correspondenz" qui se rédige au Ministère des affaires étrangères (Voi plus bas) Durant ce entretien j'ai rappelé au ¹^{er} Profstein les diverses mesures déjà prises par les autorités de police suisses depuis l'attentat du 10 ¹^{er}. J'ai ajouté que j'avais eu avec regret certains journaux de l'étranger - italiens surtout - cherchaient à imposer à la Suisse des responsabilités qui incombent à d'autres et à parler de mesures internationales. J'ai fait valoir que l'opinion publique en Suisse a toujours été défavorable aux anarchistes, qu'elle l'est aujoud'hui plus que jamais, et qu'il serait fâcheux de venir à l'encontre des intentions de nos autorités et de nos populations en cherchant à exercer une justice quelconque.

Les conclusions de mon rapport écrit et expédié dimanche soir 18 ¹^{er} indiquent que l'on pourrait peut-être proposer certaines suggestions venant de l'étranger, en venant le plus tôt possible sur la question des "Luminae quinquise" et en exprimant l'avis qu'il serait désirable d'organiser entre les polices des pays intéressés un système de communications établi sur une base à la fois plus large, plus simple que par le passé, et qui permettrait un contrôle plus efficace des ennemis de l'ordre public.

Sous la soirée du même jour, à 10^h alors que je terminais mon dîner, M^r du Mathuray, qui durant toute cette malheureuse période a été fort bien renseigné, vint me faire part d'une communication de la plus haute importance, qu'un collègue et ami venait de lui faire. En suite d'une méprise, l'Ambassadeur d'Italie avait informé ce collègue, sous le voile, de l'intention du son Gouvernement de lancer une note-circulaire relative à la répression de l'anarchisme, note qui de l'avis de ce collègue, était dirigée en somme contre la Suisse "et était destinée à rejeter sur elle la responsabilité du dernier attentat. M^r du Mathuray avait décidé faire partir un télégramme fort circonstancié, dont je Vous ai laissé la minute à mon passage à Berne. J'ai pu par Vous envoyer un télégramme plus précis, Vous faisant seulement part de l'action projetée du Gouvernement italien, laissant à M^r du Mathuray le soin de Vous expliquer par quel singulier enchaînement de circonstances son collègue et ami a obtenu connaissance de cette intrigue italienne. Vous avez bien voulu me montrer la lettre de M^r du Mathuray qui Vous est arrivée au temps utile et a trouvé bien vite sa plus entière confirmation par les dépêches de M^r Borsier, chargé d'affaires à Paris.

Le lundi 19, jour de mon départ, je me suis efforcé de voir le plus grand nombre de mes collègues. Je ne pouvais faire usage vis-à-vis d'eux de la communication strictement confidentielle qui avait reçue M^r du Mathuray, qu'indirectement, néanmoins leur demandant ce qu'ils savaient de pourparlers relatifs à la question de l'anarchisme, j'eus presque de toutes parts des réponses négatives. Seul l'Ambassadeur

d'Angleterre, Sir Rumbold, comme par sa franchise parfois
 brutale et ses exagérations, m'a apostrophé à peu près de la
 façon suivante: " Mais mon cher collègue votre police suisse
 est un vrai scandale; elle protège les anarchistes ou est
 absolument incapable de faire quoi que ce soit contre eux. Et
 à l'égard de ces conseils il faudrait revenir à la pénalité de
 moyen âge. Au lieu de cela on nourrit Lucheni, comme un
 comble artisan ne peut se nourrir, on le fournit de lectures,
 la Revue des Deux Mondes, des cigares, on permet qu'il se
 laisse interviewer. Où va-t-on avec de pareilles pratiques?
 Si vous ne changez pas bien vite vos lois, vos systèmes de
 répression, vous risquez une intervention internationale. Chez
 nous aussi la police n'était pas brillante en son temps,
 mais nous vous avons rendu nos obligations et nous l'avons
 sensiblement améliorée. Vous seriez dans de jolis draps
 si l'on venait faire une démonstration militaire à vos
 frontières et nous aussi qui vous garantissons votre neutralité."
 Le note est allégarée, à laquelle j'ai répondu point par point,
 parce qu'elle prouve que l'ambassadeur d'Italie ^{d'Angleterre} était bien au
 courant des pourparlers initiés par l'Italie. La note se
 signale aussi p. c. q. ^{elle} reflète un sentiment général des
 populations viennoises, qui ont été profondément froissées
 par tous ces racontars des piteux et des regards, dont Lucheni
 avait été l'objet dans sa prison. J'ai naturellement
 opposé aux remarques que l'on m'a faites les arguments les
 plus formels et il serait favorable que l'on puisse se faire
 encore dans des encouragements officiels ou par la presse sur
 la plus vaste échelle.

En sortant de l'ambassade d'Angleterre, je me suis rendu chez
 le Comte Goluchowski pour prendre congé de lui. Il avait déjà
 quitté le Ballhausplatz pour se rendre à la cérémonie des Vigilles.
 Son remplaçant, C^{te} Welsersheimb, qui devait aussi prendre part
 à cette cérémonie, était en train de s'habiller; néanmoins il
 ne fit entrer. Je lui parlai tout d'abord de cette accusation
 dirigée contre la police suisse, qui au dire des journaux,
 aurait été peivene de la présence de Lucheni en Suisse et
 des dangers qu'il présenterait. Je lui dis que j'étais en
 mesure de démentir cette nouvelle de la façon la plus formelle.
 Après avoir pris connaissance d'une rédaction que j'avais
 préparée, le C^{te} Welsersheimb m'engagea à la remettre, pour
 être publiée, au bureau de la presse du Ministère, ce que je
 fis. En prenant cette question pour point de départ, mon
 interlocuteur me dit, qu'il estimait qu'il y aurait beaucoup
 à faire en Suisse contre les anarchistes. « Votre pays est
 „ malheureusement le refuge des anarchistes étrangers, il y
 „ existe des écoles et d'anarchismes, (sic) Vous devriez faire
 „ quelque chose; d'après les journaux et les rapports du C^{te}
 „ Knapstein, le moment actuel serait favorable; cela irriterait
 „ une justice de l'intérieur. Mais notez bien: die Örtliche
 „ n'beruht sein, dass die Regierung des Kaisers die Initiative
 „ irgend welcher Schritte ~~via~~ in Sachen nicht nehmen wird,
 „ weder direkt noch durch Vorschreibung einer anderen Macht.
 Le C^{te} Welsersheimb me répéta deux fois cette phrase presque
 textuellement, puis il me quitta ayant été appelé pour se
 rendre à la cérémonie des Vigilles. Bien que j'admetsse pour
 l'instant la sincérité de cette déclaration et que le
 Gouvernement Impérial et Royal ne veuille prendre l'initiative

d'une passion contre la Suisse, ce qui certainement répu-
 querait à l'Empereur, je ne considère nullement comme
 exclu, que sur les instances de Gouvernements étrangers,
 le Ministère S. & R. s'insiste auprès de S. M. pour que
 l'Autriche s'associe aux démarches d'autres Gouvernements.
 Devant les instances de ses conseillers, l'Empereur, encore
 sous l'impression des manifestations de nos populations,
 fera sans doute certaine opposition. Mais les impressions,
 et les plus vives, s'effacent bien vite et l'on fera valoir
 que certes on ne rend pas la Suisse responsable de l'attentat
 dont l'impératrice a été la victime, que ce qu'on lui reproche,
 dans son propre intérêt, c'est de tolérer l'anarchisme, de le
 laisser croître, se développer sous l'action d'une législation
 d'une police insuffisantes et alors l'Empereur cédra,
 après avoir été convaincu, qu'il s'agit de l'existence d'autres
 souverains, du bien-être des peuples d'Europe.

Le lundi 19^e à 9 h du soir j'ai quitté Vienne
 dans le même train que le C^{te} Reupstein qui retournait
 à Berne, nous avons passé une partie de la journée du mardi
 ensemble; j'ai à noter de nos conversations les impressions
 suivantes: Le C^{te} Reupstein me paraît plutôt bienveillant
 pour la Suisse, car il cherche des explications favorables à
 notre pays. Il me dit entre autres qu'un bruit avait frappé
 à Vienne, à savoir qu'on dirait des journaux, Lucheni
 eurent été au le jour de l'attentat, ^{20^e août} devant l'hôtel de
 Beauvillage, à partir de 6 h. du matin. Je lui ai dit
 que j'avais aussi lu ce détail dans la presse, mais que
 je ne pouvais l'admettre comme vrai, puisque ce n'est pas
 l'instruction qui le constate, que je sache, et que jusqu'à

